



La protection des mains

**Les Equipements de Protection Individuelle ou EPI
en complément des équipements de protection collective.**

Les Equipements de Protection Individuelle protègent **1 personne** contre un ou plusieurs risques.

Les équipements de protection **collective** permettent de protéger **l'ensemble des salariés**.



Information

Dans tous les milieux professionnels, les mains peuvent être en contact avec des matières dangereuses.

Sur 100 blessures corporelles au travail, 25 sont des blessures à la main et à l'avant-bras.



Il y a des risques pour votre santé si :

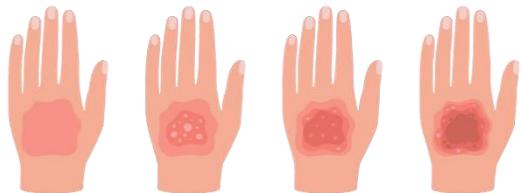
- Vous utilisez ou si vous êtes en contact avec des produits chimiques par exemple : des peintures, des produits de nettoyage.
- Vous manipulez des matériaux coupants, perforants, froids ou chauds.
- Vous réalisez des travaux de soudure ou des travaux électriques.
- Votre poste de travail vous expose à des produits biologiques.



Les effets

L'exposition des mains et des avant-bras à tous ces risques peut avoir différents effets, par exemple :

- Des coupures, des piqûres, des déchirures de la peau.
- Des brûlures thermiques, par la chaleur ou, chimiques par un produit.
- Des intoxications par pénétration des produits à travers la peau.
- Des allergies
- Des infections



L'employeur doit :

Mettre en place en priorité des protections collectives. Par exemple mettre des capots sur les machines pour empêcher que les mains touchent les outils coupants pendant le fonctionnement. S'il reste un risque pour les salariés, vous devez leur fournir un **Équipement de Protection Individuelle des mains** adapté à leur activité.

Attention,

tous les gants ne protègent pas contre les mêmes risques.

Selon la composition des gants, la protection n'est pas la même.

Cela dépend de :

- leur forme,
- des matières utilisées,
- la présence ou non de manchette,
- le type de finitions intérieure et extérieure.



Vous devez choisir des gants adaptés :

- aux risques de l'activité,
- aux contraintes de l'activité,
- au type de produit ou de matériaux manipulés.



Vous devez donc analyser le travail effectué pour choisir les gants les mieux adaptés.

Les marquages indiqués sur les gants, sur leur emballage et sur leur notice d'utilisation vous donnent des informations sur la protection apportée.



Si vous êtes salariés, vous devez :

- Toujours enfiler vos gants, **après** avoir lavé et séché vos mains.
- Utiliser les gants adaptés pour la tâche prévue : les gants d'un poste de travail ne sont pas forcément adaptés à un autre poste.
- Éviter tout contact des gants souillés avec d'autres parties du corps.
- Jeter les gants à usage unique après chaque utilisation.
- Entretenir les gants réutilisables selon la notice du fabricant et les instructions de votre employeur.



- Contrôler l'état de vos gants avant de les utiliser.

Vous devez remplacer vos gants

si vous observez des changements par exemple :



- de couleur,
- des craquelures ou des microtrous,
- des points noirs,
- des odeurs.



Vous pouvez vérifier l'étanchéité de vos gants en les gonflant.



Attention :

Vous ne devez pas :

- fumer,
- boire ou manger avec vos gants,
- essuyer vos gants sur vos vêtements de travail.



Pour en savoir plus :

Allez sur le site Internet : www.ast67.org

Crédits illustrations : Freepik



© European Easy-to-Read Logo : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur www.inclusion-europe.eu

Document transcrit et relu par les experts de l'atelier de transcription en FALC :
Antonio, Juliane, Frédéric, Antoine, Jérémy, Christophe, Marc-André,
Sandrine, Anne-Marie, Eva, Jonathan et Sébastien
accompagnés par Françoise.



Atelier de transcription en FALC

ESAT aux Trois Relais

41 rue de la Vedette - 67700 SAVERNE

① 03.88.02.19.19 – Poste 239

✉ falc.esatsaverne@apedi-alsace.fr